

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de perr		ermis	Date d'inspection		pection	
Roseline Georges	2024037			Le 28 octobre		bre 2025	
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone	
La garderie du petit nid douillet			(506) 253-3566			3566	
Adresse				<u> </u>			
26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règl	= = = =		Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'observe la milieu familial. Aucun enfant en bas âge présent lors de ma visite : - Accès à l'établissement : Observation de l'accueil de 2 e - Les activités quotidiennes : Photos des enfants durant le Observation d'une activité de peinture. Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.	na visite L enfants d'âç	₋es é ge p	eléments réscolai	s suiva re.	ants sont ob	servés durant	
original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	ate	Le 2	28 octo	obre 2025		
original signé par Roseline Georges Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le 2	28 octo	obre 2025		